EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE N° 2023-55

Séance du 24 avril 2023

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 18 avril 2023, s'est réuni dans les locaux de la salle polyvalente d'Aviernoz, sise 136 route de l'Anglettaz – Aviernoz – 74570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2020-76 du 14 septembre 2020 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 19 - Pouvoirs : 3 - Votants : 22

OBJET : FIXATION D'UN TARIF POUR LA PLAQUE D'INSCRIPTION DES JARDINS DU SOUVENIR

Présents : ALAIS I. – ALLEGRET-PILOT A. – ANSELME C. – BÉVILLARD J-P. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – BURDIN C. – DAUBERCIES M-C. – DELILLE M. – FUMEX A. – JACOB C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – NICOLAS A. – PONTAIS M. – REYDET N. – ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : ALESINA C. (pouvoir à I. ALAIS) – DITTA E. – ESCALON-DESTRUEL J-S. (pouvoir à M-C. DAUBERCIES) – ODORICO L. (pouvoir à C. ANSELME)

Absents : BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – CHEVALLIER M. – DUPONT C. – FILLION L. – LAFFIN C. – RÉVEILLON É. – RIGOBERT S. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : DAUBERCIES M-C.

Entendu l'exposé suivant :

Afin de garantir l'harmonie des plaques des jardins du souvenir au sein de tous les cimetières, la municipalité souhaite procéder elle-même à l'achat de ces plaques pour les revendre ensuite au prix réel aux personnes qui souhaitent utiliser un jardin du souvenir pour la dispersion des cendres d'un défunt.

Pour ce faire, une délibération actant un prix unique doit être prise. Le devis retenu fait état du tarif suivant : 35 € l'unité.

Aussi,

Vu le devis pour l'achat des plaques d'inscription qui seront remises lors de dispersion de cendres d'un défunt dans un jardin du souvenir ;

Considérant qu'il y a lieu d'homogénéiser la dimension et la couleur des plaques d'inscription des jardins du souvenir des cimetières communaux de la commune ;

Considérant le prix unitaire de 35 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (21 voix) *étant précisé que Monsieur Claude JACOB a quitté la salle et n'a donc pas pris part au vote,*

- **VALIDE** le tarif unique et unitaire de 35 € pour la revente au prix réel, des plaques d'inscription figurant sur les jardins du souvenir des cimetières communaux ;

- **VALIDE** le principe de l'achat et de la revente par la commune de Fillière de plaques d'inscription au format adapté pour les jardins du souvenir des cimetières communaux ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les dispositions juridiques et comptables relatives à l'application de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Marie-Claude DAUBERCIES

Le Maire
Christian ANSELME

Certifié exécutoire par le M. le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le : 05 MAI 2023
Publication le : 10 MAI 2023

COMMUNE DE FILLIERE (Haute-Savoie) R.F.

COMMUNE DE FILLIERE (Haute-Savoie) R.F.